

Initiatives ministérielles

Le député demande ce que je pense de l'idée de tenir un référendum national sur l'environnement et mentionne les travaux du député d'Etobicoke—Lakeshore à ce sujet. J'ai pris la parole au cours du débat sur son projet de loi qui portait sur les référendums pour faire savoir à la Chambre que je ne m'opposais pas à l'idée. J'avais cependant exprimé une mise en garde. En effet, nous ne voudrions pas avoir recours à un référendum pour nous débarrasser d'une entité quelconque, que ce soit le Québec, Don Getty ou les Premières nations. Je pense que ce n'est pas là le but d'un référendum.

Je dirai cependant que, si je ne me trompe pas au sujet de ce que pensent les Canadiens du fait que le gouvernement national doit consulter la population et obtenir son appui à l'égard des normes nationales, je crois qu'une question référendaire aurait l'appui de la plus grande partie des Canadiens.

Je repense, en fait, aux observations que le député de Skeena, je crois, a formulées hier soir au sujet du projet de loi C-13. À propos de la position des députés du Québec, il a rappelé que le Québec serait toujours là, que les poissons continueraient à nager et les oiseaux à voler, ce que ni les frontières ni les gouvernements ni les institutions ne pourraient rien changer.

Finalement, il importe surtout d'assurer l'établissement des normes nationales du gouvernement fédéral. Si un référendum pouvait un jour être utile, je ne m'y opposerais pas.

Il ne suffit pas d'agir juste pour la forme. Nous pouvons faire beaucoup plus en collaborant avec les groupes communautaires et en obtenant que les gouvernements fassent vraiment quelque chose pour protéger l'environnement.

M. Alex Kindy (Calgary—Nord—Est): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots sur les référendums nationaux concernant les questions d'eau. Vous n'ignorez pas que j'ai déjà présenté deux projets de loi à la Chambre sur les référendums nationaux, soit un au cours de la présente législature et un autre au cours de la précédente.

Je crois fermement qu'il faut consulter la population sur les questions importantes. Une participation de la population est essentielle. Je favorise la tenue d'un référendum dans l'intérêt de l'unité nationale.

Je tiens à signaler en outre que, avant les élections de 1988, le caucus conservateur avait adopté une politique de l'eau, que je voudrais citer ici. Nous savons que l'eau fait partie de l'Accord de libre-échange, mais que savons-nous de la politique de l'eau? On dit dans cette politique que le gouvernement conservateur n'ignorait

pas que la politique fédérale de l'eau interdit explicitement l'exportation d'eau canadienne au moyen d'échange d'eau entre bassins ou de détournement de cours d'eau; par ailleurs, la conviction du gouvernement qu'il n'y a aucun risque que l'eau du Canada soit vendue aux États-Unis dans le cadre de l'Accord de libre-échange était partagée par des spécialistes des questions commerciales et juridiques.

Voilà ce qu'on disait avant les élections de 1988. Le texte ajoute qu'en outre, la loi commerciale a été modifiée de façon à exclure explicitement tout échange important d'eau.

M. Edwards: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'ai écouté avec attention toutes les questions qui ont été posées ici et les réponses qu'on y a données.

Sauf votre respect, je crois que le député d'en face essaie de nous entraîner dans une affaire qui n'a absolument rien à voir avec le présent débat. Il est question ici de modifications que l'on propose d'apporter aux lois concernant les ressources en eau des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Cela est sans rapport aucun avec cette vieille rumeur concernant de prétendues exportations d'eau vers les États-Unis. J'aurais cru que le député aurait abandonné ce bobard depuis longtemps et trouvé le moyen de parler d'autre chose.

M. Mills: Monsieur le Président, je veux prendre la parole au sujet de ce recours au Règlement.

Je m'inscris en faux contre ce que le député vient de dire. Il est question ici d'une loi concernant les ressources en eau des Territoires du Nord-Ouest et cela a tout à voir avec les idées qui ont largement circulé dans toute l'Amérique du Nord au sujet des détournements de cours d'eau et des échanges d'eau entre bassins.

Il importe, je crois, de bien préciser aux Canadiens que la loi dont nous débattons ici empêchera que toute province ou tout accord de libre-échange n'ait quelque rôle à jouer dans une affaire du genre de Grand Canal.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Ceci met fin à la période des questions et commentaires. J'ajouterais simplement qu'il est toujours difficile à la Présidence d'interpréter la pertinence du débat. Et à cet égard-là, je pense, les deux côtés de la Chambre ont fait valoir leurs points de vue et leurs messages.

Avant la reprise du débat, étant donné que le député de Kingston et les Îles a semblé émettre des réserves sur la décision que j'ai rendue plus tôt aujourd'hui, à savoir que l'honorable député de Labrador était le troisième orateur et, de ce fait, avait une période maximale de 20